

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le RACO, l'implication de tous au bénéfice du patient

Le SNORL se félicite que la prise en charge des patients atteints de surdité par des aides auditives soit venue au premier plan. En effet, il déplore l'importance du reste à charge qui pénalise les patients compromettant l'accès à une technologie permettant un retour à une vie sociale auditive. Notre système de santé a trop longtemps considéré que la surdité était une maladie secondaire voire dévalorisante.

Le SNORL défend la place essentielle du médecin ORL dans le diagnostic, l'évaluation et la décision thérapeutique permettant une bonne prise en charge des surdités. Lorsqu'ayant éliminé d'autres modalités de prise en charge, une adaptation d'appareil auditif s'avère nécessaire, l'ORL pose l'indication d'une ou deux audioprothèses, respectant ainsi la démarche clinique et étiologique au seul bénéfice du patient.

Le SNORL constate que, même si les moyens techniques numériques ont profondément modifié la qualité des adaptations prothétiques, le modèle économique, inchangé depuis plusieurs dizaines d'années reste le frein majeur dans l'équité de l'accès à une juste audition.

Le SNORL demande que le texte en négociation, conformément à l'engagement du Président de la République sur le « reste à charge zéro », prenne en compte, pendant la première année :

- Une prescription indicative par le médecin spécialiste en ORL et CCF mentionnant la durée de prêt,
- Des solutions numériques auditives de qualité répondant à un cahier des charges corédigé
- D'une évaluation de la qualité de la démarche d'appareillage indépendante et implémentée par l'ensemble des intervenants : le patient et son entourage, l'ORL, l'Audioprothésiste. La plateforme de données ainsi constituée permettra de scorer et d'auto-améliorer l'efficacité de la démarche.

Le SNORL recommande, qu'à l'exclusion de la presbycusie, toutes pathologies oto-neurosensorielles puissent bénéficier d'un suivi et d'une prise en charge sur une durée de 5 années.

Le SNORL, à l'instar de ce qu'ont réalisé les ophtalmologistes avec les orthoptistes, demande qu'une réflexion soit initiée, à plus longue échéance, sur de nouveaux métiers de pratiques avancées. Sous l'autorité de l'ORL et dans le cadre de leurs regroupements en plateaux techniques, cette optimisation de l'organisation des pratiques médicales doit permettre de répondre aux demandes de soins des patients sur les territoires. »

Contact presse :

Dr. Nils MOREL | Président

06 16 87 22 98

morel.nils@gmail.com